



Règlement intérieur de l'école Jeanne D'Arc -Bellegarde-

Notre école est un établissement catholique d'enseignement ouvert à tous. C'est un lieu d'enseignement, d'éducation et de socialisation.

Dans un climat de confiance et de respect, les élèves y apprennent à vivre ensemble, à éviter tout recours à la violence, à s'écouter, à se parler, à préparer leur avenir.

Vie scolaire



Les règlements de l'école et de la restauration scolaire sont à lire et à signer dans le carnet de liaison de chaque élève, de la maternelle au CM2

- **Fréquentation et obligation scolaires**

Respect des horaires et du calendrier scolaire:

La ponctualité est de rigueur, **les enfants doivent être à l'heure**. Tout élève en retard **devra faire viser son carnet de liaison** auprès du secrétariat avant de regagner sa classe.

L'assiduité aux cours est une des conditions d'un travail efficace pour votre enfant mais aussi pour ses camarades.

Le calendrier scolaire doit être **impérativement** respecté. Toute absence devra être justifiée.

Absences :

Les absences prévisibles :

Les parents doivent demander au Chef d'Etablissement une autorisation par écrit sur le cahier de correspondance, en précisant le motif. Aucun devoir ne sera donné à l'avance et les leçons devront être rattrapées.

Les sorties exceptionnelles et régulières ayant pour motif les séances chez un professionnel (orthophonie, ergothérapeute, psychologue....) durant le temps scolaire sont autorisées .Un document officiel sera remis aux familles pour signature et envoyé à l'Inspection de secteur pour validation .

Les absences imprévisibles

Les parents doivent avertir l'école par téléphone au 0466016311 ou par mail ec.jeannedarc@wanadoo.fr , dans la matinée. A son retour l'enfant doit présenter à l'enseignante un motif d'absence signé (dans le carnet de liaison).

Pour toute sortie sur le temps scolaire une demande d'autorisation auprès du chef d'établissement est nécessaire. Dans ce cas , les entrées et sorties se font aux horaires de l'école et non sur le temps scolaire.

Organisation du temps scolaire

L'école fonctionne sur la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Les horaires scolaires :

Maternelle et CP	8h30-11h30	13h30-16h30
Elémentaire	8h30-11h45	13h30-16h30

Le portail est ouvert pour les élèves de PS et MS jusqu'à 8h40.

A distinguer :

Le pôle secrétariat /mail de l'école : pour tout ce qui concerne les démarches administratives, restauration scolaire, garderie, étude, aspects financiers, absences ..

La plateforme EDUCARTABLE : c'est le lien avec l'enseignante pour tout ce qui concerne la classe .

La plateforme ECOLE DIRECTE : pour les inscriptions à la cantine, à la garderie, à l'étude et le paiement en ligne .

Les groupes whatsapp des classes et les réseaux sociaux

Nous insistons sur le fait que les groupes whatsapp (ou autres) des parents d'élèves d'une classe sont des lieux d'informations et d'entraide. Bien que nous n'ayons aucune lisibilité et aucun pouvoir sur ce qu'il s'y passe, nous sommes néanmoins à même de signaler des propos irrespectueux, voire même diffamatoires qui nous seraient rapportés . Pour rappel, ils peuvent faire l'objet de poursuites pénales.



La plateforme EDUCARTABLE

Educartable est l'application mobile choisie par l'équipe enseignante . Elle a été très fonctionnelle et particulièrement efficace pendant la période du confinement pour la continuité pédagogique.. Nous avons donc décidé de poursuivre avec ce dispositif car elle facilite la communication entre les familles et la communauté enseignante et vous pourrez suivre votre enfant pendant toute sa scolarité .

Issu de demandes formulées par les écoles maternelles et élémentaires, Educartable a été conçu et développé par des professeurs des écoles. L'application permet de centraliser toutes

les informations communiquées par l'école.

Educartable, c'est :

- le carnet de liaison pour échanger simplement avec les enseignants de vos enfants au quotidien et accéder aux photos de la vie de la classe. - le carnet de liaison pour les informations de l'APEL.
- le cahier de textes pour consulter en temps réel les leçons de la semaine et accéder aux ressources proposées par l'enseignant. Plus de problème si le cartable a été oublié à l'école ou si les leçons ont été mal copiées ou mal collées.
- les résultats des évaluations : pour accéder à tout moment aux livrets de vos enfants, les signer en ligne et conserver les archives tout au long de leur scolarité.

Educartable a été conçu et développé par Edumoov, une jeune société qui compte aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs chez les enseignants des écoles primaires. L'application respecte les dernières normes en matière de sécurité et de protection des données personnelles ; conformité RGPD, hébergement sur le territoire national...

Cet outil sera utilisé tout au long de l'année; merci de le consulter très régulièrement.

Les nouveaux parents d'élèves obtiendront un identifiant de connexion par l'enseignante.

L'école Jeanne d'Arc en mouvement après la classe !

Les Samedis Autrement

Ils se déroulent le samedi de 8h30 à 11h30 aux dates notés dans le calendrier de l'année scolaire.

C'est une spécificité de l'école , saluée par l'Enseignement Catholique, qui permet à l'ensemble de la communauté éducative de partager un temps fort autour d'un thème commun.

C'est un temps de classe obligatoire. Une absence sur ce temps-là doit rester exceptionnelle et doit être justifiée .

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Elles sont organisées par les enseignantes et mises en œuvre sous leur responsabilité. Elles s'adressent à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignantes. Elles permettent :

*une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages

*une aide au travail personnel

*la mise en oeuvre d'une activité prévue par le projet d'école (théâtre, échecs, jeux de coopération, délégués de classe, fonctionnement du cerveau , zumba...)

Une information sur l'organisation de ces activités vous parviendra via les enseignantes.

Consignes particulières

Il est demandé aux élèves :

De respecter les adultes de l'école et d'avoir un comportement adapté: langage, attitude, tenue, propreté.

D'avoir le matériel demandé et d'adopter une attitude qui favorise le travail et la réussite de tous, l'enseignant ayant l'initiative et la responsabilité de sa progression et assurant les conditions favorables au travail.

D'avoir recouvert proprement et muni d'une étiquette les livres prêtés par l'école et les cahiers. (Attention, toute dégradation ou perte entraînera réparation)

De respecter le mobilier et les bâtiments ainsi que la propreté des locaux, des cours de récréation, des toilettes et l'ordre des salles de classe.

De respecter les consignes de sécurité. Tous les déplacements dans les couloirs se font dans le calme, sans courir.

De ne pas apporter d'objets dangereux.

De ne pas apporter d'objets de valeur ou somme d'argent (l'école ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol)

D'avoir tous ses vêtements susceptibles d'être ôtés **marqués à son nom.**

De ne pas manger de chewing-gum ni de sucettes ou de bonbons

Tenue : pas de jeans troués, pas de tongs.

Sécurité :

Rentrées des classes

A la sonnerie les enfants se mettent en rang dans le calme et attendent que la maîtresse fasse avancer la classe.

Sorties des classes

Les enseignantes mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité et prévenir les accidents. Lorsqu'un accident survient les enseignantes contactent le chef d'établissement, les parents et en cas d'urgence les services compétents (SAMU, POMPIERS, MEDECIN). Une déclaration, si nécessaire, est faite à l'assureur dans les 48 heures.

Récréations

Dans la cour, les grands font attention aux petits et les petits aux grands.

Chacun respecte les jeux de l'autre : pas de jeux violents, pas de mots grossiers.

Personne ne joue dans les toilettes, dans les escaliers ni dans les classes.

Hygiène et Santé :

Une hygiène de vie est à respecter pour que l'enfant arrive en forme à l'école : petit-déjeuner équilibré, sommeil suffisant en fonction de l'âge de l'enfant, utilisation des écrans à doser...

Les enseignantes ne sont pas habilitées à donner des médicaments . Il est préférable d'administrer les médicaments en dehors des heures scolaires.

Les enfants malades ne peuvent être accueillis à l'école. Ils ne sont bien évidemment pas en état de travailler et risquent de contaminer leurs camarades.

Cependant si un traitement médical, régulier, s'avère nécessaire pour un enfant, sur le temps scolaire, un P.A.I est mis en place . A demander au secrétariat de l'école.

En aucun cas un élève ne se soignera seul ou gardera des médicaments dans son cartable.

Activités :

Tous les enseignements sont obligatoires.

La pratique de l'E.P.S. ne peut se faire qu'avec une tenue adaptée et avec une paire de chaussures de sport.

Discipline :

Sanctions et punitions :

Les relations adultes / enfants sont basées dans notre école sur une confiance

réci-proque qui permet à l'élève de grandir dans son autonomie et ses responsabilités, donc toute malhonnêteté, toute agressivité, tout non-respect des règles sera sanctionné et pourra entraîner selon la gravité de la faute et les circonstances :

- Un avertissement oral
- Un avertissement écrit
- La réparation financière et / ou effective adaptée si dégradation.
- Une exclusion temporaire.
- Une exclusion définitive.

Tout membre de l'équipe éducative de l'école peut sanctionner un enfant.

Relations parents - enseignants :

Chaque enseignante invite les parents à une réunion de rentrée pour expliquer les compétences disciplinaires travaillées pendant l'année, présenter sa pédagogie et le fonctionnement général de la classe. Elle présente également ses attentes et ses exigences.

Dans le courant de l'année les parents sont encouragés à rencontrer régulièrement les enseignantes mais pas à les retarder aux moments des rentrées. Celles-ci sont à votre disposition après la classe pour de petits échanges d'ordre quotidien et sur rendez-vous pour des questions qui demandent plus de temps.

Dans tous les cas, une rencontre individuelle avec chaque parent est souhaitée en milieu d'année scolaire.

L'information aux parents se fait par la plateforme educartable, contact personnel, réunion, affichage, circulaire collée dans le carnet de liaison ; celui-ci est un outil de communication, il faut le consulter régulièrement. **Il doit être signé à chaque nouvelle information.**

Les parents sont invités à signaler à la direction et aux enseignantes tout changement d'adresse, de téléphone, ainsi que tout problème de santé ou familial, fatigue passagère pour le bien-être de l'enfant.

Pour que la scolarité des enfants s'effectue dans les meilleures conditions possibles, il est indispensable que les parents :

- se préoccupent de la situation scolaire de leur enfant
- fassent confiance à l'enseignante.

Participation à la vie de l'école :

Elle est, pour nous, signe de la confiance que les parents nous font et de leur attachement à l'école. Tous peuvent participer à la vie de l'école par le biais de

l'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.) et / ou par les aides ponctuelles lors de différentes sorties ou manifestations. Chacun à sa manière et selon ses possibilités est invité à s'investir.

Plan Vigipirate

Suite aux mesures de sécurité préconisées par l'Etat dans le cadre du dispositif de surveillance et de prévention des risques aux abords et au sein des établissements scolaires, voici les mesures de sécurité :

*Eviter les regroupements devant l'établissement.

***Pas de stationnement devant les barrières de sécurité** aux abords de l'école ni devant les garages ou portails du voisinage.

*Présenter les papiers d'identité à la personne qui assure l'accueil au portail si vous n'en n'êtes pas connu.

*Fermeture des barrières sur l'ensemble de la journée .

Surveillance :

Pour des raisons de sécurité et de surveillance,
seuls les enfants inscrits à la garderie
peuvent goûter avec la personne référente sur ce temps.

L'ensemble de la communauté éducative de l'école a bien conscience que ces mesures peuvent entraîner des désagréments dans l'organisation des familles. Néanmoins, elles sont nécessaires à la sécurité et au bien être de tous.

L'école compte sur le soutien et la compréhension des parents pour l'application du présent règlement, en cas d'inobservation leur responsabilité peut être engagée.

« Mettons-nous ensemble et nous ferons l'école. »

Sainte Marie Rivier